

COMMUNE DE PENTHALAZ
Conseil communal

Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal n°2021 – 3 relatif aux vacances des membres de la Municipalité

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, composée de Mmes Samanta Cardaropoli et Esther Martinetti, de MM. Marc-Eugène Viret, Claude Brocard, Eric Joseph, Michel Turin et Henri-Robert Borgeaud s'est réunie le lundi 13 septembre pour examiner les préavis 2021-1, 2021-2, 2021-3 et 2021-5. La commission était au complet alors que MM. Philippe Gacond et Daniel Traini représentaient la commission de gestion. Du côté de la Municipalité, M. Didier Chapuis, syndic, Mme Valérie Codina Cervellin, MM. Yves Jauner et Daniel Rochat étaient présents.

Concernant plus spécifiquement le préavis 2021-3 relatif aux vacances des membres de la Municipalité et faisant l'objet de ce rapport, il nous est dit en préambule qu'il est d'usage de reconsidérer ces dernières au début de chaque législature de manière à en vérifier l'adéquation et le cas échéant en proposer la modification.

Cette rémunération doit être en phase avec l'engagement toujours plus soutenu qu'exige la tâche de conseiller-e municipal-e. Le nombre et la complexité des dossiers à traiter sont croissantes, de même que les obligations intercommunales. Cet engagement de type milicien empiète souvent sur la vie professionnelle, et même si la motivation première de nos édiles est rarement pécuniaire, il convient d'honorer cette responsabilité et cette charge de travail d'une manière adéquate.

La manière dont la rémunération des membres de Municipalité est structurée est parfaitement claire et cohérente et ne diffère pas de celle en vigueur lors de la dernière législature. Aussi bien les tarifs horaires que le nombre d'heures allouées par fonction se basent sur l'exercice précédent. Il est de plus à relever que les membres du collège s'engagent à ne pas dépasser un maximum de 3400 heures de vacation par année. Une évolution toutefois, le nombre de semaines de vacances qui passe de quatre à cinq amenant le pourcentage y relatif à 10.64 vs 8.33,

ainsi qu'une réévaluation du nombre d'heures dites « fixes » représentant dès lors le 16,43% d'un plein temps type contre 12% antérieurement.

Considéré que dans son préavis, la Municipalité propose de maintenir la rémunération de ses membres telle que déjà en vigueur lors de l'exercice précédent, la commission des finances décide à l'unanimité d'abonder dans son sens et vous recommande d'accepter les conclusions du préavis 2021-3 telles qu'elles vous ont été présentées.

Penthalaz, le

4 octobre 2021

Le rapporteur :

Henri-Robert Borgeaud

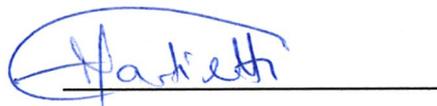


Les membres :

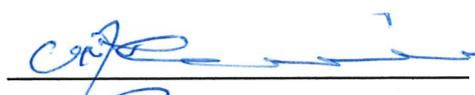
Samantha Cardaropoli



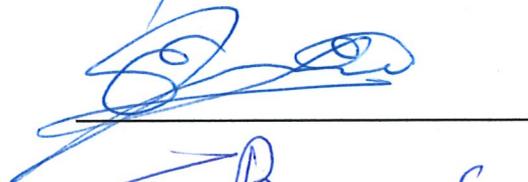
Esther Martinetti



Michel Turin



Eric Joseph



Claude Brocard



Marc-Eugène Viret

